L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 28 JUIN 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 25 juin.
LABRADOR Collier, mercredi, 2 juillet
St-GERMAIN, Bonnaeau, mercredi, 9 juillet

Prix du passage pour le Havre. Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
41 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $30.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20, payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 2 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON,
Capt. C. H. E. Freeman.
... de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. c.
Passage—Cabine...$40
Entrepont...20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
6 mai—1an   Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de ... Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing...1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, excepté l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing...4 p. m.

EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing...8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing...7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville...6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement...6 p. m.

RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis...5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis...6 a. m.
Laissera Old Landing. Excursions Mercredis et Dimanches...3 p. m.
Si le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
20 avril—   37 rue Carondelet.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
No 12 rue Dauphine immédiatement après le ... formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique.   25 août

Agence d'Emigration Française

Le soussigné a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui manquent ... d'ouvriers ou de ... Ceux qui auraient des terres à vendre ... à quelque condition que ce soit, son prix de l'acheteur ... lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. C. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Pauley Block, St-Paul, Minn.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.
Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $65, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13 sept—   FORSTALL, CLAYTON & CO, 173 rue Commune.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.
BELLE OF THE COAST,
J. P. Aucoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.   B. RIVET, Agent.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

PHARMACIE DUCONGE.

29......RUE DE CHARTRES......29
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:
MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Watson's Sycamore Remedy.   1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville!
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqué, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les dernières genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.
Qui conduit à toutes les villes de l'Est sans changement de car, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fa, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapid	6:35 p. m.	9:15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St-Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les Pullman cars.
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist.-Agent-Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.
To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:35 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured.
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.
Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivés.
Express No 2..9:15 A. M.	Express No 1..7.00 A. M.
Express No 4..5:35 P. M.	Express No 3..10.45 A. M.

Excursion du Dimanche part...7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive...8:20 p m
Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est-et-Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.
11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.
Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2..9:15 A. M.	Express No 1..7.00 A. M.
Express No 4..5:35 P. M.	Express No 3..10.45 A. M.

Sunday Excursion leaves...7:30 a m
Sunday Excursion arrives...8:20 p m
The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:00 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	[illegible] p. m.
2:30 p. m.	2:30 p. m.
3:00 p. m.	3:00 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:00 p. m.
5:30 p. m.	5:30 p. m.
6:00 p. m.	6:00 p. m.
6:30 p. m.	6:30 p. m.
7:00 p. m.	7:00 p. m.
7:30 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	[illegible] p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:00 p. m.

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.
Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.
No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.
Le No 2 va jusqu'à Bâton Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 32 milles au Nord de Bâton-Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.
Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Clifton" pour Donaldsonville.
JOHN BRADLEY, Surintendant.
23 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.
Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.
No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P.M.
No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 32 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.
Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.
JOHN BRADLEY, Superintendent.
23 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.
Départ...11 A. M.
Arrivée...3:10 P. M.
Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois de; et, rue Calliope.
Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE.

New Orleans and North-eastern Railroad.
Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points
Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.
Doubles trains-express nolisés par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 24 et 26 rue St-Charles.
R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, La.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, La.
E. P. WILSON, Gen'l Pass Agent, Queen and Crescent Line.
H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Cincinnati, Ohio.
22 janv—6m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE
des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St. Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.
Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St. Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi ... allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.
Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à E. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.
E. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers
4 ... —1an   Mobile Ala.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.
TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36	
Sur les risques maritimes	17,931 68	
Sur les risques de rivières	20,305 94	
Primes totales	$293,488 98	
Moins les primes non échues	71,240 00	
Primes nettes échues le 31 mai, 1884		$222,248 98
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$105,667 03	
Sur les risques maritimes	6,553 87	
Sur les risques de rivières	6,104 92	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées	21,137 18	—$155,306 99
Profits		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,430 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 84

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.
L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 16ème jour de juin 1884.
JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, JOS A SHAKESPEARE,
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, R. W. TAYLOR.
17 juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$500,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Elle ... d'assurances annuelles ... des risques de ...
W. R. LYMAN, Président.
CHAS. H. DOLSEN, Vice-président.
ED. H. RICE, Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Fs. E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Harnsberger,
George W. Sentell, Edward Malle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U Marinoni, Harry L. Flash,
Lucien Delery, A. H. Seward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, E. D. Wallace,
John Calder, R. F. W. Bachman,
S. O. Coston, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman, C. K. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Compagnie d'Assurance de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE, RODOLPHE WORMS.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1883, est comme suit:

Actif	$4,497,809 24
Passif	2,670,393 49
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois ...
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire-résident.
Nouvelle-Orléans ...

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
67 RUE DECATUR,
mars—1an   Nlle-Orléans.

Ligne du ... de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, ... district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là on peut prendre le train ... aller à Milneburg, sur les rives ...
Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles ...

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,402 48	
Primes de rivières	37,703 99	—$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	33,840 82	
Réassurances	167,917 84	— 475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	— 41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réduction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	—$660,633 84
Profits nets		$ 15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,305 15
Total du surplus		$103,653 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées, et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36	
Bons 4 p 0/0 des Etats-Unis	45,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,830 00	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Battalion Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 0	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de Planters' Bonded Warehouse Co	1,200 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières de ville	61,881 00	
Billets sur hypothèque	129,364 06	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	.3 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Comptant en suspens	268 36	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	2,338 07	—$839,449 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	270 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurance	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation de dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.
JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible], AD. SCHREIBER,
O. T. DUGA, CHAS. E. SCHMIDT.
J. FATJO, JULES TUYES.

Ligne de ... des Fair Grounds.

Station de départ: rue du ... Parcours: ... Dauphine, Dauphine jusqu'à ... déjà à la station ... suivent la même ... de tourner dans la ... la rue Dumaine jusqu'à ... longent les Bords du Bayou ... la Grande Route St-Jean ... à la station ... la porte des Fair Grounds ... Gentilly, la ... Bread ... St-Pierre et principalement par la rue ... jusqu'à la rue de ...

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,

NO. 104 CANAL STREET.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks	$255,251 36	
On marine risks	17,931 68	
On river risks	20,305 94	
Total premiums	$293,488 98	
Less unearned premiums	71,240 00	
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and return premiums	21,137 18	155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 84

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
P. Maspero, Jos. B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos A Shakespeare, D. A. Chaffraix,
R. W. Taylor, Chas. Lafitte.
1 juin—

Troisième état de situation annuel DEPUIS LA REORGANISATION Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$829 010 75	
Primes sur les mers	38,929 69	
Primes sur les rivières	82,858 34	$950,798 78
Déduire:		
Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Réserves pour les primes non échues	148,500 00	
		346,977 89
		$603,720 89
Ajouter intérêts et loyers		29,267 43
Revenu net		$632,988 32

Déboursés.

Pertes sur l'incendie	$325,741 47	
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)	13,639 [illegible]	
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)	25,485 94	
Pertes actuelles payées	$364,857 00	
Dépenses générales	60,898 [illegible]	
Taxes et licences	20,653 84	
[illegible]	6,959 26	
Commissions et rétrofactions	110,516 72	
Déboursés totaux		$560,882 92
Profits nets		$72 115 40

L'actif de la compagnie est comme suit:

435,000 E. U. 4 pour cent bons à 124	$539,400 00
35,000 consol. ville de la N. O. à 103 1/2	36,225 00
$15,000 Etat du Mississippi 4 au pair	15,000 00
Divers bons et actions locaux	9 710 00
Immeubles	79,000 00
Installations et meubles de bureau (taxé 1883) ...	10,000 00
Prêts sur nantissement	76,888 26
Prêts sur bons et hypothèques	60 029 36
Billets à recevoir pour primes	4,859 00
Jugements et réclamations	9,000 00
Dû les réassurances cédées	9,030 93
Primes en voie de collect	47,171 09
Primes aux mains des agents	15,500 58
Comptant en caisse	111,607 19
	$1,023,031

Le passif de la compagnie est comme suit:

Capital	$600,000 00
Comptes à payer	216,125 55
Dividendes payés au ... de janvier 1884	16,251 60
Réserve pour les pertes non ajustées et non acquittées	40,000 00
Réserve pour les risques non échus	148,500 00
Toutes autres dettes	2,144 65
	$1,023,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.
S. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell,
R. F. W. Bachman, Chas Newman.
En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "déboursés."
L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.
L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.
W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.
Fait et souscrit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier 1884.
ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.
JOSEPH BOWLING, SAM'L H. KENNEDY
GEO W. SENTELL, ALFRED MOULTON
W. B. CONGER, W. R. LYMAN
U. MARINONI, CHAS. H. DOLSEN,
JOHN CALDER, A. H. SEWARD
S. GARDULON, HARRY L. FLASH,
WM. A. PHELPS, J. J. REISS,
LOTIS PRADOS, LUCIEN DELERY,
CHAS NEWMAN, E. D. WALLACE,
SIGMUND KATZ, M. GILLIS,
R. F. W. BACHMAN, C. K. DAVID,
WM. GARIG, A. ROSENFELD,
JOHN D. FISHER, CHAS [illegible]
JOSEPH KOHN, CHA[illegible]
JAMES T. HODD

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.
Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu	$499,664 32	
Primes sur risques de mer	98,191 55	
Primes sur risques de rivière	33,436 14	
		$631,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 60
Total des primes		$761,719 60
A déduire Primes sur risques non terminés	$158,474 00	
Primes remboursées	5,258 02	163,732
Primes nettes acquises		$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$262,759 05	
de marine	46,306 62	
de rivières	4,144 12	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 80	
Réassurances	106,410 23	
Réfaction (Rebate)	24,296 36	
Commission d'Agences	69,825 36	
Dépenses d'Agences	9,486 60	
Taxes et Licences	3,544 06	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 90
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

300,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	64,162 97
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	27,986 97
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	65,806 20
Billets à recevoir	2,368 32
Actions	2,940 00
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	
		514,803 03
Surplus		$ 17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
(Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.)
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1883 (faisant DIX pour cent pour l'année) sur le capital de l'Association.
LEON SERE, Secrétaire.

DIRECTEURS:
HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT, G. LANAUX.

Chemin de fer ... du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc: ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.
Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à ...

Ligne du Chemin du Bayou du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks" rue du Canal, vis-à-vis la Douane. Le même ... sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve ... voie double seulement en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds - de Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine. Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin Lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique; il a été inauguré il y a environ 45 ans. La voie à cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite ... Milneburg sur le Pontchartrain.

OPPRESSION Toux, Rhumes, ASTHMES NEVRALGIE Catarrhes.
La fumée étant ASPIREE, pénètre dans la poitrine, calme le système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.—Dans toutes les pharm. de France, 2 fr. la boîte—PARIS, vente en gros, J. ESPIC 128, r St-Lazare.—Exiger cette signature sur chaque cigarette.

PAPIER FAYARD et BLAYN
Contre les Rhumes, maladies de Poitrine, Douleurs Rhumatismales, ... Œils de Perdrix. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris. New Orleans: MM ... —et dans toutes les Pharmacies.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ETAT [illegible] LOUISIANE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés.

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession, elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction, elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer enfin les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit entreprendre consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication du vinaigre et celle de tels autres produits qui en découlent. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication, elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et aussi tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'en fera foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il ait soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections une majorité des votes élira, et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci, mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se fera pas le jour précisé, une nouvelle tentative aura lieu après quinze jours d'avis ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein, de changer ou de modifier et de rappeler tous les officiers, ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites, de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but avec l'assentiment de ceux qui posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital après un avis préalable de trente jours de cette convocation dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIERE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 027 et suivantes.
Signé, GEO. GUINAULT, Sous-annotateur.
Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 22.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin Gin (Négociant-armateur harengs et morues goudrons et huile du Nord) à Boulogne sur mer département du Pas-de-Calais, demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque connue en petits barils dits ...

2°—MM. Adr Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente) désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM A... Illaume & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Clerc & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricant d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de fils à scie pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chaix de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure) représentant de MM. Phipps frères & Co, de Rio et de MM Hollworthy & Co de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Ey & frères de Paris, ..., désire traiter des affaires de ... à la commission contre ... de banque.

7°—M. Firmin Jullian, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires. Il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades (Ardèche) et ... microbes Bravais (...) du Docteur Amédée ... voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Duvau aîné château de Varrains à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Decault, natif de Roubaix (France) ayant travaillé comme surintendant au ... Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co, Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le triage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decault est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 22 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.
6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis à nommer des commissaires afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.
8—Les demandes d'espace, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.
10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître l'espace d'une manière aussi exacte que possible ...
12—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé ...
15—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:
I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et Instruction.
IX. Beaux-arts.
X. Pisciculture.
21—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât les articles exposés, mais la Direction ne se rend en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.
31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées. Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.
32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.
34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général tout ce qui sera jugé dangereux.
... Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet ...
43—En tout cas le Département des Transports fera connaître ... concernant le transport des articles ...
44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.
SAMUEL MULLEN, Chef des Installations.
Approuvé: E. A. BURKE, Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général ... toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la préparation de chaque section dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis....
E. A. BURKE, Directeur Général.
Approuvé: ED. RICHARDSON, Président.
La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général, Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

FEUILLETON.

No 29   Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

DEUXIÈME PARTIE.

L'ETOILE DE TELME-SWANY,

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

Suite.

—Oh! oui, j'en ai passé des nuits froides, glacées, sans feu; mes doigts raidis laissaient échapper les plumes; alors, je me levais, je venais à ton petit lit, et tu dormais là d'un sommeil de chérubin, et tu avais chaud, et alors, ô alors, je reprenais courage, et je remerciais Dieu de me donner la santé, de me donner la force. Et alors, je ne sentais plus la douleur. Je me remettais à l'ouvrage, car il fallait que tu n'eusses pas froid, que tu n'eusses pas faim!

Et la veuve prononça ces dernières mots presque à voix basse, avec une expression de tendresse infinie.

Les yeux d'Henri se remplirent de larmes.

—Ma mère, dit-il, je sais tout cela, et tu n'as pas besoin de me rappeler tout ce que je t'ai coûté de chagrins et de peines. Ce que je sais aussi, c'est que si je veux arriver, c'est pour te donner la paix, la joie, le bonheur, avec moi et par moi. Mais, et la parole du jeune homme devint hésitante, je te demande pardon si je réveille toutes tes douleurs passées, mais je veux savoir ce qu'était mon père.

XIII

UN HERITAGE DE CINQ MILLIONS.

Mme Bousquet devint plus pâle encore Elle baissa les yeux; puis, après un silence:

—Tu le veux, dit-elle, tu vas tout savoir, oui, quoi qu'il m'en puisse coûter, quoique rien ne soit plus dur au monde, pour une mère, que d'avoir à rougir devant son enfant. Tu vas tout entendre. Après cela, accable-moi, mais, en souvenir du passé, ne m'enlève pas ton affection.

—Ma mère, s'écria Henri, comment pouvez-vous croire......

—Il y a des familles malheureuses, commença la pauvre femme. La nôtre a été de celles-là. Il en est sur lesquelles l'adversité s'acharne, telle fut la nôtre. La vie de ma mère à moi fut celle d'une véritable martyre, ma vie à moi n'eut qu'un éclair de bonheur. Eclair bien court et auquel devait succéder la nuit la plus affreuse. J'étais assez grande, lorsque je perdis ma mère, pour comprendre de quelles tortures on avait abreuvé son existence. Hélas! celui qui fut son bourreau a été puni, sous mes yeux, de la plus épouvantable des morts. Rien ne te servirait de m'entendre préciser les faits, cher et malheureux enfant. Mon histoire n'est point la banale aventure d'une fille séduite et abandonnée. J'ai aimé, j'ai adoré ton père, c'était l'être le meilleur, le plus noble, le plus brave et le plus honnête qui fût au monde. Il partit chercher la fortune, il la lui fallait, disait-on, pour m'épouser. Il devait revenir quelques mois après, et il est mort dans une horrible catastrophe, je ne sais laquelle; ce que je sais seulement, c'est que c'était un infernal guet apens, qu'il y est resté, qu'il y est mort, puisqu'il n'est point revenu, que je ne l'ai jamais revu, et que, pauvre, cher et malheureux aimé, tu n'as pas le droit de porter son nom.

—Ma pauvre mère, dit Henri en se levant, en proie à une émotion profonde.

—Voilà toute ton histoire, mon pauvre enfant, reprit-elle. Méprise moi, si tu en as le cœur. Sache seulement que si ta mère a commis une faute, elle l'a cruellement expiée. Ah! j'en ai versé des larmes amères! J'avais perdu l'être que j'aimais, j'étais seule, abandonnée, sans ressources, sans parents. Et quelques mois plus tard, tu venais au monde. Tu peux penser si tu as été toute ma joie!

—Te mépriser, ma mère chérie! s'écria le jeune homme en prenant sa mère dans ses bras et en la serrant sur son cœur dans une étreinte passionnée. Te pardonner! Ah! pauvre et chère créature! Je n'ai pas le droit de te juger. Tu as commis une faute, dis-tu? Je ne le sais pas, je ne veux point le savoir. Je sais que tu m'as aimé, que tu m'as élevé, et cela au prix de combien de peines. Je te prends pour la meilleure, la plus honnête, la plus sainte des mères, et l'aveu auquel je t'ai contrainte, je le jure, ne peut rien diminuer de mon affection.

Un éclair de bonheur illumina le visage de la pauvre femme.

—Alors, dit-elle avec hésitation, tu ne m'en veux pas de ce que....

—T'en vouloir? Oh! non! Je te le répète, tu as trop souffert par moi et pour moi. Tout ce que je sais, c'est que tu es ma mère. Ce mot-là dit tout.

—Mais alors, dis-moi pourquoi, après avoir si longtemps gardé le silence, as-tu tenu tant à savoir ce que tu veux me demander avec une pareille insistance? Je te connais, Henri; il a fallu une raison grave, une raison majeure, pour te décider à accomplir une semblable démarche.

Le jeune homme devint fort rouge.

—Ne parlons plus de cela, veux-tu, ma mère chérie?

—Et pourquoi cela, grand Dieu? Comment veux-tu à ton tour que je sois tranquille, en sachant que tu gardes sur le cœur un secret, surtout lorsque je sais que tu venais à moi avec l'intention de me le confier?

—Mon Dieu! maman, parce que je viens d'apprendre que la situation que la loi me fait m'interdit d'entretenir dans mon cœur des espérances folles.

—Je cherche à comprendre, dit Mme Bousquet, et je ne puis y parvenir. Des espérances impossibles?

—Ah! maman, s'écria Henri, n'y tenant plus et en se jetant au cou de sa mère, chère maman je suis bien malheureux!

—Et qui te consolera, si ce n'est moi?

—Ah! je ne puis être consolé. Je te l'ai dit. Je suis fou, d'ailleurs. Comment veux-tu que sans nom, sans fortune, sans rien.... on puisse vouloir de moi?

—Vouloir de toi!... Et qui, grand Dieu?

—Une jeune fille..... un ange.

—Tu aimes? tu es amoureux?

—Ah! maman, tu as dit toi-même que c'était un ange, car tu la connais bien. Elle a été si bonne pour nous!

—Mlle d'Arnheym! s'écria Mme Bousquet avec stupeur. Tu aimes Mlle d'Arnheym! Pauvre malheureux enfant!

Et la mère et le fils tous les deux enlacés, unirent leurs douleurs, et les yeux de Mme Bousquet trouvèrent encore des larmes,—car la source en est intarissable,—qui se mêlèrent à celles du pauvre désespéré.

—Pauvre enfant! enfin! répéta Mme Bousquet; il faut arracher cet amour de ton cœur.

—Ah! maman, je l'adorerai toujours! J'en mourrai.

—Ne dis pas cela! exclama la pauvre femme que ce mot fit trembler plus fort; mourir, toi! Et moi, qu'est-ce que je deviendrai alors? Il faut être un homme. Il faut savoir souffrir en ce monde. Songe à tout ce que j'ai souffert, moi.

—Mais, maman, tu veux donc que je sois malheureux aussi?

—Non, mon Henri, mais tâche d'être raisonnable. Tu sais bien qu'une fille riche comme mademoiselle d'Arnheym ne peut penser à toi. Tu ne lui as jamais dit un mot, j'espère bien, dit madame Bousquet en s'interrompant tout à coup, car un souvenir venait de traverser son esprit.

—Oh non! ma mère, je ne l'aurais jamais osé, répliqua Henri en secouant tristement la tête. Cependant, comme je veux tout te dire, je te ferai un dernier aveu. Chaque matin, mademoiselle Eliane reçoit quelques pauvres violettes. Elle ne sait même pas qui les lui adresse, ces malheureuses fleurs. Elles restent peut-être au pied du banc, là où elles tombent, mais, enfin, elle reçoit chaque jour quelque chose de moi.

Le cœur d'une mère parle avant toutes choses. Avant tout, madame Bousquet était mère. Elle ne fut pas maîtresse d'un mouvement qu'elle réprima et regretta aussitôt.

—C'étaient donc tes violettes, que j'ai vues sur la cheminée de la chambre à coucher de mademoiselle Eliane!

—Tu les a vues!.... tu les a vues!... répéta par deux fois Henri en comprimant les battements de son cœur. Ah! ma mère, merci pour ce mot d'espoir. Ah! si elle pouvait m'aimer, quelle joie du ciel!

Un petit coup discrètement frappé à la porte fit tressaillir madame Bousquet et son fils. On grattait plutôt qu'on ne frappait. Ce bruit timide et ténu se renouvela une seconde fois, puis la porte s'ouvrit à peine, suffisamment pourtant pour donner passage à un être étrange, qui se faufila dans la chambre comme une anguille ou un serpent.

Madame Bousquet et Henri étaient demeurés stupéfaits à la vue du visiteur.

Il était petit et mince, drapé dans un grand paletot sac trop large, d'où, à tout moment, il menaçait de s'échapper. Cet être hybride, procédant à la fois du renard et du singe, n'avait plus d'âge. Un nez pointu, un front fuyant, des yeux chassieux et ternes, tout cela constituait une physionomie doucereuse, patibulaire, et en même temps effrayante. On sentait que ce vilain être pouvait faire énormément de mal.

Sous son bras, il portait une vieille serviette en toile cirée, éventrée, rapiécée, d'où s'échappaient une foule de papiers timbrés et autres.

Une fois qu'il eut pénétré dans la chambre, il énonça noms et qualités.

—M. Fourme, pour vous servir, dit-il, d'une petite voix aigrelette. M. Fourme, agent d'affaires. Je ne me trompe pas, ajouta-t-il en s'inclinant, c'est bien à une dame se faisant appeler Madame Bousquet, que j'ai l'honneur de m'adresser?

Henri fronça le sourcil et se rapprocha de sa mère.

—Oui, monsieur, répondit madame Bousquet; et pourrais-je savoir ce qui me vaut l'honneur de votre visite?

—Je vais avoir celui de vous l'apprendre, madame. Mais procédons par ordre, si vous voulez bien me le permettre. L'ordre, voyez-vous, madame, il n'y a que cela. Sans ordre, la société s'écroule; sans ordre, tout est perdu, car tout se perd.

Madame Bousquet offrit de la main un siège à M. Fourme, qui s'y installa, en donnant des marques simiesques de satisfaction.

—Madame, dit-il en posant sa serviette sur ses genoux, si je ne m'abuse, c'est-à-dire si les renseignements que l'on m'a fournis, et qui m'ont donné tant de peine à récolter, sont exacts, vous êtes une demoiselle Le Carol?

—Oui, monsieur, répliqua madame Bousquet.

—Vous en convenez, point important. Procédons par ordre, c'est la base des affaires et de la société.

—J'en conviens parfaitement. Bousquet est le nom de ma mère, que j'ai toujours porté depuis la mort de M. Le Carol.

—De mieux en mieux! fit le petit homme. De mieux en mieux! Concordance parfaite en tous points. Nous suivons et procédons par ordre. Je savais que vous portiez le nom de votre mère, que ce nom était Bousquet; mais, sans vouloir aucunement vous dire quoi que ce soit qui puisse vous être désagréable, vous conviendrez que ce nom est assez, je ne dirai pas commun, mais je me servirai du mot "répandu."

Il lâcha sa serviette qui tomba et répandit sur le plancher une multitude de papiers, notes, petits cahiers, exploits de toutes formes et de toute nature.

—Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, quelle catastrophe! Comment vais-je pouvoir rétablir l'ordre exquis qui avait présidé à l'agencement de ces papiers?

Henri, mû par un sentiment de politesse et de complaisance, se baissa pour aider M. Fourme à ramasser ses paperasses; mais le petit homme s'élança avec une élasticité de couleuvre au devant du jeune homme avant qu'il eut pu saisir un papier.

—Touchez pas! jeune homme! exclama-t-il, touchez pas! je vous en supplie, Ne touchez pas! Comment pourrais-je ensuite procéder par ordre? Vous ne savez pas ce qu'il y a là-dedans, non, vous ne le savez pas, et j'espère bien que vous ne le saurez jamais.

Et M. Fourme, se baissant à son tour, entassa pêle-mêle dans sa serviette éventrée les papiers épars qu'il ramassa à poignée.

Pour cette fois, il procéda sans la moindre régularité, car la serviette ne put tout contenir. Alors il fourra le surplus dans les poches de son ample houpelande qui, déjà, en devait contenir une notable quantité....

Quand il fut un peu remis de son émotion:

—Nous disions donc, madame, que le nom de Bousquet était répandu. C'est pour cela que pour arriver jusqu'à vous, il m'a fallu, même en procédant par ordre, me livrer à d'incommensurables recherches.

—Mais, monsieur, interrompit la pauvre femme, en quoi cela peut-il nous intéresser, mon fils et moi?

—Madame, j'ai tenu à procéder par ordre, pour vous démontrer un point important, pour vous faire toucher du doigt toutes les peines qu'il m'a fallu prendre pour parvenir jusqu'à vous.

—Monsieur, encore une fois, je ne vois pas....

—Que donneriez-vous, madame, fit M. Fourme en se levant, à celui qui viendrait vous apporter une fortune de cinq millions?

—Monsieur, répondit Mme Bousquet, après un moment de silence, je ne pense pas que vous veuilliez vous moquer de pauvres gens. Une fortune de cinq millions, d'où pourrait-elle venir? Ma mère n'avait pas de fortune.

—C'est une erreur, madame, elle en a eu, et elle en a eu beaucoup, par héritage, s'entend, car sa dot était minime. Elle était mariée sous le régime de la communauté de biens, ce qui porte à croire qu'elle se connaissait peu en affaires, tandis que M. Le Carol, son mari, s'y entendait parfaitement. Du reste, ajouta M. Fourme triomphant, comme je ne procède jamais que par ordre, je vous montrerai en temps et lieu les documents les plus palpables. Mais je vous en prie, répondez purement et simplement à la question que j'ai l'honneur de vous poser: qu'est-ce que vous donneriez à celui qui vous apporterait une fortune de cinq millions?

—Mais, fit Mme Bousquet toute pâle, mais tout ce qu'il me demanderait.

M. Fourme eut un hochement de tête et une moue dubitatifs.

—Ce n'est pas un chiffre, dit-il.

Alors Mme Bousquet, jetant un long regard sur le misérable ameublement de la pièce où ils se trouvaient:

—Monsieur, je n'ai qu'une chose à vous dire. S'il est vrai que nous ayons le droit de prétendre à quelque chose, vous devez penser, en voyant la situation dans laquelle nous nous trouvons, que vos conditions, quelles qu'elles puissent être, nous serons, mon fils et moi, trop heureux encore de les accepter.

M. Fourme cligna fortement les yeux, se trémoussa sur sa chaise, faillit à nouveau laisser échapper sa serviette, et parut entrer dans le domaine d'une douce béatitude.

—Ainsi, madame, dit-il en manière de conclusion, vous seriez disposée à me signer un acte régulier, une cession, un...

Henri intervint:

—Monsieur, ma mère signera tout ce que vous voudrez. Mais ne pourriez-vous nous dire....

Le petit homme se leva.

—Bien, bien! c'est parfait! Je vous salue, monsieur, je vous salue, madame. Je vais procéder par ordre; et vous entendrez sous peu parler de moi.

XIV

LES FOLIES D'OSCAR.

—J'en aurai, de l'argent! avait crié Oscar, en s'esquivant de l'hôtel d'Arnheym, en montrant le poing à son père. J'en aurai malgré toi, malgré tout.

C'était bientôt dit. Mais comme le disait Oscar lui-même, l'argent ça ne se ramasse pas comme des ronds de carottes, ou des billets. Et ce vieux Samuel, qui exigeait la signature du baron!.... Va la chercher, la signature! C'est qu'il ne lui en fallait pas pour un peu. Il lui en fallait beaucoup, énormément d'argent. Un gros tas, quoi. Nadège ne pouvait attendre.

—Et ça appelle ça un père! s'écriait Oscar en s'arrachant les cheveux.

Après avoir frappé vainement à toutes les portes, après avoir essuyé nombre de refus et d'affronts, car l'aplomb du jeune homme ne connaissait point de bornes, et il vous demandait de l'argent comme on offre un cigare.

Depuis quarante-huit heures l'embarras d'Oscar passait même à l'état de légende. Il avait abordé tous ses amis en leur disant à l'un après l'autre: "Vous n'auriez pas cent mille francs sur vous?" Qu'au cercle on se regardait en riant et en s'écriant: "Qu'est-ce qui a trouvé cent mille francs pour Oscar?"

N'y tenant plus, il se décida à aller retrouver l'agent de change.

Les yeux bridés de ce bon Samuel exprimèrent une douce satisfaction.

—Mon pou ami, dit-il, mon pou bedite ami! En goi puiche fus êdre idile?

—Vous n'avez pas cent mille francs sur vous? répliqua Oscar, car cette phrase s'était stéréotypée sur ses lèvres.

—Sen mille go?

—Cent mille ronds, là! Cent mille francs! ce n'est pas cent kilos de mélasse, peut-être?

—Sen mile vrans. Gomment tone, chen al peaucoupe te sen mille vrans!

—Oui mais pour moi, à m'abouler!

—Za, za débent de fus.

—Ah! tout ce que vous voudrez, s'écria Oscar exaspéré, tout!

—Fus gonnaissez nos bédides gontitions?

—Je vous dis que je les accepterai toutes.

—Teux effets de cinquante mille jaqun.

—Bien, cela.

—Afec fodre zignatire?

—Parfait.

—Et selle te fotre bédit baba?

—Ah! diable! s'écria Oscar croulant du Capitole aux pieds de la roche Tarpéienne. Mon petit baba, il m'a joliment envoyé dinguer. Jamais, papa, jamais! Le papa, le président, les ministres, mais papa, jamais!

(A continuer.)